



Bulletin Municipal n°8

2021



OCTOBRE ROSE



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

**Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel : 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org**

Horaires d'ouverture :

**Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h**

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau

1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon

2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit

3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier

4^{ème} adjointe : Odile Rault

5^{ème} adjoint : Eric Desaivres

Les conseillers :

**FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura,
MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne, PAQUEREAU
Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François,
GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles,
MERLE Dominique, GIRAULT Claude**

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Ça s'est passé au Conseil

La mairie vous informe

Vie associative

Infos diverses

Pages 3 et 4

Pages 5 à 9

Pages 10 à 23

Pages 24 à 26

Pages 27 à 32

Le mot du Maire

Voici la rentrée déjà, et les vacances pour nombreux d'entre nous sont terminées.

Depuis fin juin, fin du confinement, nous avons pu retrouver nos familles et nos amis et profiter de moments festifs malgré tout dans le respect des gestes barrières. Cette période estivale, même si le temps n'était pas de la partie, était la bienvenue, nous avons tous besoin de souffler, de prendre l'air, de nous amuser.

Qui dit rentrée, dit que nos enfants ont repris le chemin de l'école avec malheureusement un protocole encore strict, masques pour les plus grands, organisation de groupes pour maintenir la distanciation... mais ils ont été heureux de se retrouver.

La rentrée c'est également, je l'espère, la reprise de la vie associative. Certaines ont déjà prévu des activités, d'autres réfléchissent encore, il est vrai que le protocole sanitaire n'est pas facile à mettre en place.

Depuis le printemps, les travaux et la concrétisation de nombreux projets ont eu lieu et vont se poursuivre, vous en êtes régulièrement informés dans les bulletins municipaux et par affichage :

- ✚ La défense incendie est entamée par l'entreprise NATP dans nos villages avec l'implantation de citernes souples.
- ✚ Des équipements et mobiliers urbains ont été posés et d'autres vont venir s'installer (tables de pique-nique, boîtes à livres, bancs enfants...)
- ✚ Les chemins et routes sont régulièrement en travaux pour leur réfection (sablage, goudronnage, renforcement de réseaux...)
- ✚ Des compléments de bacs de tri vont être installés dans toute la commune à proximité des bacs à ordures ménagères. La Communauté de Communes va procéder à une campagne d'informations et des réunions seront organisées (détail dans ce bulletin).
- ✚ Le Mobilibus redémarre ! 4 chauffeurs bénévoles sont de Valdelaume pour vous emmener chacun leur tour à Chef-Boutonne le samedi matin (modalités expliquées dans ce bulletin).

Enfin, j'espère une nouvelle fois que nous puissions nous réunir autour du verre de l'Amitié très bientôt. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) nous a informé qu'une dizaine de personnes de plus de 80 ans n'était pas encore vaccinés sur le territoire de Valdelaume, aussi, l'équipe municipale ne peut toujours pas se permettre de faire prendre des risques à quiconque.

Je souhaite à chacune et chacun une excellente saison d'automne colorée avec encore de belles journées ensoleillées en perspective.

Emmanuel Caquineau

A few words from the Mayor

Here we are, back to school already, and the holidays for many of us have finished.

From the end of the lockdown, at the end of June, we could meet our families and friends and get together to enjoy celebrations and festivities while observing strict hygiene measures.

This summer, even if the weather was not at its best, was a welcome break because we all needed to breathe, to get some fresh air, to have fun.

End of summer holidays means that children return to school but, unfortunately, with strict measures in place: masks are compulsory for the eldest and they are organized in group to maintain social distancing... but, despite this, they were happy to meet again for a new school year.

The start of a new school year also means, I hope, the resumption of community life. Some of them have already planned their activities, others are considering them... it's true that the hygiene guidelines are not easily implemented.

From spring, work on several projects have been completed and others will continue. You will be regularly informed of these in our municipal newsletters or on posters:

- ✚ The NATP Company has begun work on fire protection in our villages with the installation of flexible tanks
- ✚ Urban equipment and furniture have been installed and others will follow as picnic tables, books box and benches for children
- ✚ Paths and roads are regularly repaired (sandblasting, tarring, network reinforcement)
- ✚ Additional sorting bins will be installed throughout the community near the household waste bins. The Community of communes will carry out an information campaign and meetings will be organized...details in the newsletter!
- ✚ "Mobilibus" is starting up again! Four volunteer drivers from Valdelaume will take turns and are ready to take you to Chef-Boutonne on Saturday morning... (details explained in the newsletters)

Finally, I hope that we would be able to meet around a glass of friendship again very soon!

Unfortunately, I ARS (Regional Health Agency) has informed us that about ten people over the age of 80 have not yet been vaccinated in the Valdelaume area, so the municipal team cannot afford to put anyone at risk.

I wish each and every one of you an excellent and colourful autumn with many beautiful sunny days still to come.

Emmanuel Caquineau

Extraits des comptes rendus des réunions du Conseil municipal

 **08 JUIN à 20 heures 30 à BOUIN**

Présents : 17

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles.

Absent : M. Claude Girault

Absent excusé : M. Dominique Merle

Vente terrain dans le lotissement de Pioussay

⇒ Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ancienne commune de Pioussay avait réalisé un lotissement de 11 parcelles entièrement viabilisées en 2010 sur un terrain communal dans le bourg. Le prix de vente avait été réduit en 2017 afin de permettre la vente de 2 parcelles à 10.50 euros le m².

Il reste à ce jour encore 8 parcelles à vendre.

Une demande d'acquisition d'une parcelle pour la construction d'une maison d'habitation vient d'être déposée en mairie.

Le Maire leur propose de maintenir le prix de 10,50 euros TTC le m² précisant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition du Maire :

- Fixe le tarif du mètre carré de chaque terrain viabilisé à 10.50 euros TTC.
- Les frais d'actes notariés auprès de Me FILLON à Lezay sont à la charge de l'acquéreur.
- Le Maire est autorisé à signer les actes et différents documents afférents aux ventes.

Questions diverses

⇒ **Travaux Bouin** : Gérédis entreprend des travaux de renforcement du réseau électrique pour permettre le branchement de la maison en construction rue de Bagoudet.

⇒ **Pizzaïolo** : en place sur le parking le long de la RD 740 à l'entrée de Bouin depuis jeudi 03 juin. Il demande s'il peut changer de place pour s'installer sur la place de l'église, au centre du Bourg et se brancher sur l'église. Le Conseil donne une réponse négative car l'emplacement actuel est plus accessible et sécurisé.

⇒ **Bacs ordures ménagères** : la Communauté de Communes (CC) modifie l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers. A partir de septembre, un bac complémentaire avec couvercle jaune « emballages ménagers » sera implanté à côté du bac ordures ménagères déjà présent. Cette nouvelle organisation fera l'objet d'informations spéciales de la CC.

M. Jacques Jolly demande si les gens seront plus disciplinés....Mme Fabienne Vignier fait la remarque que certains emplacements ne seront pas suffisants pour accepter 2 bacs l'un à côté de l'autre.

M. le Maire rappelle que nous n'avons pas le choix, les emplacements ont été étudiés notamment par rapport au sens de circulation de la benne et de concert avec les ripeurs. Qu'il y aura une période de test pendant laquelle les bacs seront surveillés afin de voir si leur contenance est suffisante ainsi que leur emplacement.

⇒ **Eolien** : M. le maire indique que la société Volsking travaille depuis plusieurs années sur le secteur de la Jarge de Pioussay avec les communes de Lorigné et la Forêt de Tessé pour l'implantation d'un nouveau parc éolien. Pioussay pourrait être donc dotée d'une ou 2 éoliennes en limite de territoire.

A savoir que de toute façon elles seront à la « porte » de Valde-laume sur les communes mitoyennes. M. Gilles Domergue argumente sur le refus de nouveaux projets votés par le présent conseil municipal en début de mandat et insiste pour ne pas céder au chantage.

Le Conseil municipal dans sa majorité réitère sa décision de ne plus donner suite à un quelconque projet sur la commune (hormis l'étude en cours sur la Plaine de Villeneuve, votée par l'ancien conseil municipal de Pioussay).

M. le Maire indique qu'une Charte est actuellement en cours d'élaboration au sujet de l'implantation de parc éolien sur tout le territoire du Mellois par la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

⇒ **14 juillet** : après débat, la grande majorité des membres (16 non et 1 oui) ne souhaite pas organiser de festivités indiquant qu'il est encore trop tôt et que le risque est encore trop important. Mme Mathilde Garçonnet-Sillon propose de fixer une date à la rentrée pour réunir la population autour d'un apéritif si la situation le permet.

⇒ **Défense incendie** : M. le Maire rappelle que les travaux vont démarrer fin juin. Mmes Vignier et Mornet-Kohler font savoir que les habitants d'Ardilleux ne sont pas satisfaits de l'implantation d'une citerne sur l'ancien stade sous les arbres.

M. Eric Desaires rappelle qu'il s'agit de couvrir les habitations du secteur contre l'incendie et que la surface d'emprise est d'environ 80 m². Un aménagement sera fait autour. Une partie de la petite haie le long de la route Départementale sera coupée pour l'emplacement de l'aire de stationnement du camion des pompiers lors du remplissage et la réserve d'eau sera juste derrière les arbres qui sont conservés.

Il est rappelé que la commune est très en retard sur la défense incendie qui aurait déjà dû être faite depuis 2015 et que les implantations de citernes ont été préconisées par le SDIS en fonction des besoins.

Jean François BERNARD propose de demander à la place au SYNDICAT 4B de changer les tuyaux pour augmenter les débits. Mme Maryse KOHLER rappelle que les anciennes communes de VALDELAUME ont toutes voté pour conserver la compétence depuis plusieurs années.

⇒ **Boîtes à livres** : Mme BAUDRIT indique que par mail du 29 mai dernier, la demande de subvention faite auprès du ROTARY MELLE n'a pas été retenue en Commission.

05 juillet à 20 heures 30 à BOUIN

Présents : 16 (+ 1 pouvoir)

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, , BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles.

Absents : Mrs Claude Girault, Dominique Merle

Absent excusé : M. Jolly Jacques (pouvoir)

Contrat saisonnier

Les congés arrivent, un agent est en arrêt, le Maire propose l'éventualité de faire un contrat saisonnier afin d'aider les agents dans le maintien des tontes et débroussaillage

Eclairage public Bouin

A la suite de plusieurs réclamations de conducteurs, le Maire a fait la demande d'un devis à Séolis (prestataire du contrat de maintenance de l'éclairage public sur la commune) pour changer les ampoules de la grande rue dans la traversée de Bouin qui seraient trop agressives en intensité. Le devis est estimé à 35000 euros. Le conseil, à l'unanimité, l'estime trop cher et ne souhaite pas donner suite.

Miroir routier

Des miroirs routiers sont demandés à différents endroits de la commune par des habitants pour sécuriser leur sortie de propriété. Des devis vont être demandés mais certains lieux ne pourront pas être desservis.

Service urbanisme de la Communauté de Communes (CC Mellois)

Ce service instruit les demandes d'urbanisme de la commune depuis 2019. Ces démarches sont entièrement gratuites pour les demandeurs mais à charge de la Commune.

Tarifs 2021 à la charge de la commune

| PRESTATIONS | Cua | Cub | DP | PCMI | PCMIM | PC | PCM | PD | PA | PAM | COUT/AN |
|-------------|-----|------|------|------|-------|------|------|-----|------|------|---------|
| TARIFS 2021 | 70€ | 225€ | 120€ | 225€ | 140€ | 270€ | 140€ | 80€ | 360€ | 180€ | |

Commission Environnement

Mme Isabelle Baudrit explique qu'un bilan a été fait la semaine dernière sur les réalisations de la Commission. Les bancs et tables enfants sont arrivés et seront installés à la rentrée de septembre. A l'automne, de nouveaux aménagements seront à prévoir ainsi que la poursuite de plantations de vivaces.

Commission Bâtiment

Mme Fabienne Vignier fait le point sur la réunion de la commission en date du 10 juin 2021 :

- Mises aux normes en cours par l'entreprise Venien des locaux suite au contrôle de la société Dekra.
- Travaux de démoussage et repassage des toitures communales en cours par l'entreprise Gaillard. Problème de tuiles gelées sur l'église de Hanc, un devis de remplacement ultérieur a été demandé.
- Toujours en attente des devis sur réfection des grilles à l'ancienne mairie d'Ardilleux
- Toujours en attente des derniers devis pour l'acquisition de défibrillateurs.
- Etude en cours par la commission pour réaménager les locaux communaux vacants (ex ancienne mairie d'Ardilleux) ; un contact doit être pris avec la Chambre des Métiers.
- Règlement des salles des fêtes en cours
- Logements communaux tous occupés, celui de Pioussay (logement école) doit se libérer cet été mais des travaux seront sans doute à prévoir.
- Cimetières : la commission a évoqué un végétal couvre sol pour anticiper l'interdiction de désherbant (surtout dans le cimetière de Pioussay, l'ancienne partie est en calcaire). Mme Maryse Mornet-Kohler fait savoir que la commune de Périgné a mis en œuvre un plan paysagé avec ce type de couvre sol, à voir.

Commission Solidarité

Mme Odile Rault anticipe la fin de l'année pour passer les commandes des articles pour la confection des colis de Noël. Plusieurs membres du Conseil pensent qu'il faudrait différencier les colis homme/femme.

Il faut prévoir 126 colis pour les habitants de 75 ans et plus, le prix du colis 2021 pourrait avoisiner les 25 euros (23 euros en 2020). La commission Solidarité se réunira prochainement pour finaliser les commandes.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Mme Maryse Kohler explique que le registre RGPD de la commune a été réalisé par le prestataire Goconcepts à la suite du travail effectué en mairie pour inventorier les formulaires et démarches liés à la protection des données des personnes. Une maintenance annuelle sera faite sur ce registre. Maryse distribue aux membres du Conseil une fiche expliquant ce qu'est le RGPD et la protection des données confidentielles de chacun.

Aménagement de la cour de la mairie

Toujours en cours de réflexion. Des revêtements sont à l'étude. Les commissions concernées doivent continuer à réfléchir sur la meilleure solution. M. Eric Desaires explique qu'il faut dès maintenant prévoir les tranchées nécessaires dans la cour afin que le sol ait le temps de se rétablir (1 an) pour éviter les affaissements futurs du nouveau revêtement.

Défense incendie : pétition habitants Ardilleux

Le Maire demande si tous les membres ont bien reçu la pétition.

Il leur fait part de son mécontentement car lors des nombreuses réunions dans lesquelles le sujet a été abordé, discuté et voté, sans voix « contre », seules Mmes Maryse Mornet-Kohler et Fabienne Vignier ont indiqué qu'elles n'approuvaient pas l'emplacement sur le stade car ce n'était pas très esthétique.

Il interpelle Mmes Laura Vaury et Maryse Mornet-Kohler quant à la présence de leur signature sur cette pétition.

Elles s'expliquent en disant qu'elles souhaiteraient que cette citerne soit sur un terrain privé ou à la place de l'aire de jeux.

Le Maire réexplique avec un schéma qu'il n'y a pas de terrain privé disponible dans le périmètre défini par les pompiers (contrairement à ce que des personnes ont dit à Laura).

M. Eric Desaires confirme que plusieurs rendez-vous ont été pris avec les pompiers pour définir les lieux les mieux appropriés sur toute la commune. Il fait remarquer qu'en séance du 02 février 2021, le conseil à l'unanimité a validé les 3 emplacements prévus sur terrain public.

M. Gilles Domergue pense que ce n'est pas une mauvaise idée de la mettre à la place de l'aire de jeux.

Une fois encore, le Maire rappelle que dès le début de l'étude, des membres du conseil n'étaient pas d'accord pour déplacer l'aire de jeux. De plus, les pompiers ont besoin d'un espace dégagé, où le stationnement et la circulation de leur camion doit être facilité pour réagir au plus vite.

Maryse dit qu'il faudrait peut-être communiquer plus. Plusieurs membres répondent que la communication est faite par l'affichage des comptes rendus, par le bulletin municipal dans lequel les séances sont retranscrites.

Le Maire confirme et précise qu'il est ouvert à la discussion et aux explications mais que personne n'est jamais venu l'interpeller à ce sujet.

Le seul problème qui a été soulevé par les habitants d'Ardilleux, c'est l'ombre, pour les fêtes organisées sur le terrain communal.

Le Maire propose de faire une réunion publique, sur place le lundi 12 juillet 2021 à 20 heures pour expliquer le choix du Conseil municipal.

Vote du Conseil municipal : 8 voix pour la réunion, 8 voix contre.

Le maire décide de trancher et confirme que cette réunion aura lieu.

Un courrier sera adressé au dépositaire de la pétition à savoir M. Patrick Vanneron-Normand lequel sera chargé de contacter l'ensemble des pétitionnaires pour les inviter à participer à cette réunion.

Le Maire demande à ses conseillers d'être présents à cette réunion.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE A ARDILLEUX LE 12 JUILLET 2021 à 20H00

Présents : Emmanuel CAQUINEAU, Mathilde GARCONNET-SILLON, Isabelle BAUDRIT, Fabienne VIGNIER, Odile RAULT, Eric DESAIVRES, Jessica FRAGNEAU, Monique FRAGNEAU, Maryse KOHLER, Laura VAURY, Jean-François BERNARD, Gilles DOMMERGUE, Dominique MERLE, Narcisse OHIN

Absents : Jacques JOLLY, Etienne BABIN, Stéphane PAQUEREAU, Jean-Luc GUILLON, Claude GIRAULT

Contexte : une pétition signée de nombreux habitants d'Ardilleux a été déposée à la mairie pour s'opposer à l'implantation d'une citerne contre l'incendie sur l'ancien stade d'Ardilleux

La réunion publique concerne donc l'emplacement de la réserve incendie sur ARDILLEUX et commence avec 20 personnes habitants d'ARDILLEUX.

Monsieur le Maire commence par rappeler pourquoi, et comment en est-on arrivé à choisir cet emplacement. Il rappelle que la défense incendie est obligatoire depuis 2015, et que cette question est un projet qui a commencé avec le regroupement de la commune nouvelle, et qui doit être finalisé en 2021.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Dans toute la commune, la plupart des bouches à incendie sont insuffisantes, la norme qui a été indiquée par les pompiers est de 60m³/heure, pour exemple sur la rue de la Borderie à ARDILLEUX le débit est compris entre 32 et 38m³/heure.

Les réserves qui seront mises en place seront là en cas d'incendie.

Monsieur le Maire présente sur plan à l'assemblée le périmètre défini par le SDIS et objet de la mise en place d'une réserve sur le terrain qui englobe la rue de la Borderie et une partie de la rue des Vigneau.

Il avait été demandé aux pompiers s'il n'était pas possible de la mettre plus loin mais non il y a une distance à respecter car les camions de pompier ont en cas d'intervention des tuyaux de 400 mètres qui doivent être raccordés soit sur une réserve soit sur une borne.

D'autre part, il n'est pas possible que les camions se raccordent de l'autre côté de la départementale, car dans ce cas il faudrait couper la route, ce qui n'est pas possible.

Monsieur le Maire rappelle aussi que le coût de ce projet est de 86 000€ HT et qu'au-delà il faut faire un « appel à projet », ce qui implique que des entreprises lointaines puissent être retenues, ce qui n'est pas le choix que le conseil souhaite, puisqu'il privilégie de faire travailler les entreprises locales.

Pour rappel il précise que neuf réserves (autres) vont être mises en place + un poteau (2 réserves sur BOUIN, 2 réserves sur HANC, 2 réserves sur PIOUSAY, 3 réserves + 1 borne sur ARDILLEUX).

Pour tous les emplacements il a été recherché en priorité les terrains communaux, rappelant qu'il est possible de le faire sur les terrains privés, mais que dans ce cas le terrain privé « est mis à disposition gratuitement ».

Ensuite ce n'est pas nous qui décidons mais les pompiers, au départ il fallait enlever la haie plus le premier arbre mais après une seconde visite sur le terrain, les pompiers ont convenu qu'ils pouvaient passer entre les deux premiers arbres puisqu'ils ont un raccord de 8m pour éviter d'arracher l'arbre.

Le débat avec questions/réponses est ouvert ce qui permet de nombreux échanges et une meilleure compréhension.

Réglez vos prestations de services publics sur Internet



Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide
pour régler vos avis de sommes à payer
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



La gamme des moyens
de paiement proposée
par votre collectivité
s'élargit.

Dorénavant, payez
vos prestations de
service public sans
vous déplacer et sans
envoyer de chèque au
moyen d'une transaction
sécurisée par carte
bancaire ou prélèvement
unique sur Internet.



 DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

COMMENT PROCÉDER ?

- 1 Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- 2 Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider
- 3 Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques
- 4 Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- 5 Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie.
Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.

ORGANISEUR DE MEMOIRE

De novembre 2020 à juin 2021, la commune a accueilli dans ses locaux l'un des 4 archivistes itinérant du Département des Deux-Sèvres, Antoine.

En effet, lors de la création de la nouvelle commune les fonds d'archives des 4 anciennes communes ont été automatiquement clos (c'est-à-dire que plus aucun document ne peut être versé aux archives de Ardilleux, Bouin, Hanc ou Piuossay) et un nouveau fonds d'archives s'est ouvert pour Valdelaume.

On appelle un fonds d'archives communales l'ensemble des documents produits et reçus par la commune. Chaque collectivité dispose ainsi de son propre fonds.

Le maire est le responsable des archives municipales. À chaque élection ou réélection, le maire sortant transmet au nouveau les archives par la signature d'un procès-verbal de prise en charge envoyé ensuite aux Archives départementales. Il convient d'annexer à ce document un récolement qui permet la vérification de la localisation et de la conservation des fonds. C'est dire si ces trésors du passé sont réglemés et surveillés.

En arrivant dans une commune, la 1^{ère} étape pour l'archiviste consiste à réaliser un état des lieux : il repère, analyse la situation et effectue un travail de tri au regard des préconisations du Ministère de la Culture * et de son service dédié aux archives publiques, le Service Interministériel des Archives de France (SIAF).

Ensuite vient la rédaction des bordereaux d'élimination identifiant les archives à éliminer. Ce document doit être signé par le maire, puis validé par les Archives départementales qui exercent le contrôle scientifique et technique de l'État. Les archives à éliminer sont ensuite incinérées ou micro broyées.

Enfin, l'archiviste rédige le répertoire des documents à conserver, selon des thématiques définies par le Cadre de classement de 1926 (série E : Etat civil, série H : affaires militaires, série T : urbanisme etc...) et met en œuvre un plan de classement selon des séries et sous série. Chaque article dispose d'une description archivistique qui est une représentation synthétique de son contenu. Un article est une unité matérielle qui désigne un document ou un ensemble de documents se rapportant à un même sujet. Chaque article se voit également attribuer une cote correspondant à la

série dans laquelle il est classé. Exemple de cote : 1H 3 pour un article relatif aux affaires militaires.



Ainsi sur Valdelaume, à l'issue de ce travail, l'inventaire communal met en évidence :

- 30 mètres linéaires d'archives pour Piuossay de 1797 à 2018
- 19 mètres linéaires d'archives pour Hanc de 1813 à 2019
- 18 mètres linéaires d'archives pour Ardilleux de 1807 à 2019
- 20 mètres linéaires d'archives pour Bouin de 1806 à 2019.

Bien entendu, toutes ces étapes font l'objet de validation du Maire et de l'autorisation des archives Départementales.

Le métier d'archiviste requiert 5 ans d'études après le baccalauréat (master professionnel en archivistique) qu'Antoine a suivi à Angers (il est également possible de suivre une Licence Pro = Bac + 3 pour être archiviste). Si l'intérêt pour l'histoire et l'organisation des traces du passé sont évidemment nécessaires, des qualités de rédaction sont aussi indispensables aux futurs archivistes.

Préconisation du Ministère de la Culture : Circulaires du 22 septembre 2014 (DGP/SIAF/2014/006) et l'Instruction du 28 août 2009 (DAF/DPACI/RES/2009/018) relatives au tri et à la conservation des archives.

Nos amis les chiens

Oui, mais...



⇒ Chiens errants :

Un chien errant, c'est avant tout un danger pour lui-même mais aussi pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...) et les divers élevages. Un chien qui n'est plus sous contrôle de son maître, c'est multiplier les risques d'accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public et des élevages. **Sécurisons l'espace publique et respectons les règles pour mieux le partager**

Il est bon que les propriétaires des chiens en liberté prennent conscience du risque qu'ils font courir aux enfants et aux adultes circulant en 2 roues. Ces propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent en outre à des poursuites pénales dont quelques-unes sont rappelées ci-après.

L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2ème classe soit 150 €) et une mise en fourrière.

⇒ Chien qui aboie C'est normal, oui, mais...

Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

- article R.1334-31 : **aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

A savoir : Il est interdit de garder un animal errant, pour rappel la commune a un accord avec la fourrière Animal'Or de Mairé L'Evescault.

L'animal doit être confié à une fourrière afin qu'elle contacte les propriétaires d'animaux identifiés. Le propriétaire d'un animal entré en fourrière dispose d'un délai de 8 jours ouvrés et francs pour se manifester et récupérer son animal. Passé ce délai, l'animal est considéré comme abandonné et entre dans un parcours d'adoption. Art L211-25 / 26 Code Rural.

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Commission Voirie

Quelques infos des travaux réalisés ce trimestre

Avec un climat humide jusqu'au début Août, l'entretien des pelouses et massifs floraux ainsi que les bordures des routes et des cimetières était plus que nécessaire.

Afin de renforcer le travail de nos agents pendant la période de congés, un saisonnier a été embauché de la mi-juillet à la mi-août.

En plus de tous les travaux d'entretien, ils ont nettoyé les terrains des futurs emplacements des citernes à incendie ce qui a permis à l'entreprise NATP de commencer ses travaux fin Août.

Avec la pelle du SIVU, dans la prairie de Bouin et Hanc, plusieurs entrées de champs ont été élargies d'une buse ou refaites entièrement ainsi qu'une traversée de chemin, puis les têtes de ponts ont été maçonnées. Une convention a été passée avec les propriétaires. Du curage d'entrée de buses y a également été fait pour améliorer l'écoulement de l'eau.

Dans la cour de la mairie des gaines ont été enterrées pour alimenter en réseau la salle de conseil. Le SIVU est venu refaire une route à La Jarge, 400 mètres, déroctage, broyage, remise en forme puis bicouche. Du goudronnage sur les routes a été fait ainsi que du nettoyage de fossés dans les prairies avec l'automoteur.



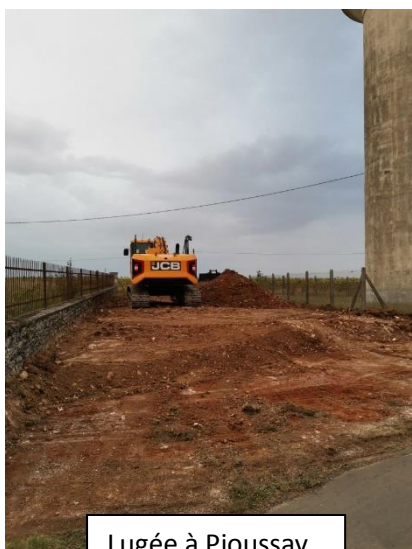
Prairie de Bouin



L'Accueille à Bouin



La Fragnée à Hanc



Lugée à Pioussay



La Halte à Hanc



La Belle Etoile à Bouin

COMMISSION DECHETS – NOUVEAUX CONTAINERS POUBELLES

Comme il vous a été indiqué précédemment, de nouveaux containers vont être mis en place par la Communauté de Communes Mellois en Poitou. En effet, dans le cadre de l'harmonisation du ramassage sur l'ensemble du territoire Mellois en Poitou, de nouveaux bacs de tri seront mis en place courant octobre sur notre Commune. Notre Commune ne verra pas de « grands changements », nous avons déjà mis en place avec l'ancienne Communauté de Communes « CŒUR DE POITOU » les bacs d'ordures ménagères groupés et les apports volontaires par les containers dits « jaunes », pour les verres et les journaux.

Pour faire simple les anciens containers pour les ordures ménagères restent en place, certains seront redimensionnés et la nouveauté sera qu'ils seront couplés avec des bacs de tri « jaunes » à côté. Ce qui impliquera dans le futur que les anciens containers jaunes seront supprimés sur les points d'apport volontaire. Les containers verres et journaux eux resteront sur ces points.

Vous recevrez chacun dans vos boîtes aux lettres d'ici fin septembre une lettre d'information de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, qui, rappelons-le, a la compétence « déchets ».

Une réunion publique pour l'ensemble du territoire du secteur du Chef Boutonnais se tiendra le mardi 28 septembre 2021 à 18H30 à la salle Raymond Quiard au Château de Javarzay à CHEF BOUTONNE.

Des affiches seront également mises en place chez les différents commerçants.

Il est également prévu que des agents de proximité feront du porte à porte les quinze derniers jours de septembre, nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait d'être vigilant, en effet, vous pouvez exiger avant de faire entrer quiconque à votre domicile de demander la carte professionnelle des personnes qui pourraient se présenter. Ce type de démarche peut en effet attirer d'autres personnes qui seraient malveillantes.



Réunions publiques

Présentation de la mise en place du nouveau mode de collecte des emballages et Ordures Ménagères

Mardi 28 septembre
De 18h30 à 20h

Salle Raymond Quiard - Château de Javarzay à Chef-Boutonne

Sont invités à participer les habitants des communes d'Alloinay, Aubigné, Chef-Boutonne, Couture d'Argenson, Fontenille Saint-Martin d'Entraigues, Loubigné, Loubillé, Valde-laume et Villemain.



En fonction de l'actualité en lien avec la COVID-19, le pass sanitaire pourrait être demandé à l'entrée.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets au 05.49.27.56.79 ou par mail preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
Communauté de communes : T 05 49 290 290 - www.melloisenpoitou.fr - www.facebook.com/MelloisenPoitou

Campagne par la communauté de communes - imprimé par nos soins - illustrations vectorielles freepress.com - Ne s'applique pas au site publicitaire - 2021



INFORMATION EN PORTE A PORTE

Afin de présenter le nouveau mode de collecte des emballages et Ordures Ménagères, des agents de la communauté de communes sont susceptibles de se présenter à votre domicile.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets au 05.49.27.56.79 ou par mail preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr



Collecte des encombrants

La communauté de communes Mellois en Poitou organise
une collecte d'encombrants le

10 novembre 2021

sur la commune de

VALDELAUME

(Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay)

**Les personnes intéressées par ce ramassage
sont priées de s'inscrire à la communauté de
communes au 05 49 27 56 79**

Inscription du 25 octobre au 2 novembre.

Au préalable, il est essentiel de savoir ce que vous déposez car
cela vous sera demandé lors des inscriptions afin de faciliter
l'organisation des tournées.

(PAS D'INSCRIPTIONS EN MAIRIE).

*Il est rappelé que la collecte des encombrants
concerne les déchets devant être déposés en
déchèterie et ne pouvant être transportés dans une
voiture.*

« Coup de Gueule »

Une fois de plus nous déplorons l'attitude de certaines personnes sur PIOUSSAY qui prennent le site des containers pour une décharge publique! C'est honteux de prendre les autres pour leurs « larbins ».

Les photos se passent de commentaires, les auteurs de troubles se reconnaîtront.

Nous nous interrogeons sur la possibilité d'installer une caméra de surveillance afin de prendre sur le fait le ou les contrevenants.

S'il s'agissait des seules incivilités, mais non, maintenant la Commune est victime de vols de plantations notamment sur PIOUSSAY, quatre des cinq Lilas des Indes que nous avons plantés au lieudit « le PEUTIAT » ont été volés pendant les nuits des 22 au 23 juillet et du 02 au 03 août.

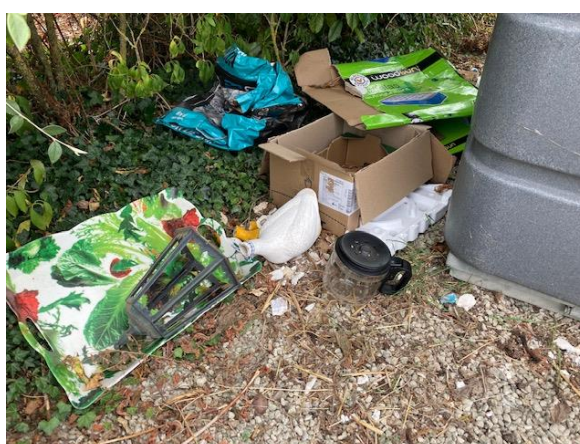
Ce larcin a fait l'objet d'une main courante auprès de la Gendarmerie de SAUZE VAUSSAIS.

Toute personne qui aurait remarqué une attitude douteuse est invitée à nous le signaler.

Nous nous réservons le droit de déposer plainte et de poursuivre pénalement toute personne qui pourra être identifiée.

Devons-nous continuer à fleurir la Commune ou ne plus rien faire pour agrémenter notre environnement?

Pour rappel ce sont nos impôts qui payent les plantations et toutes les dégradations commises.



Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

De quoi s'agit-il ?

Les *déchets verts* sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

A savoir : les *déchets verts* font partie des *biodéchets*.

Que faire de ses *déchets verts* ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin.** Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations peuvent exister dans la commune que vous habitez :

- s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts.
- ou s'il y a une obligation de débroussaillage
- ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) s'applique.

Pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

le brûlage des déchets
et les dépôts sauvages
sont interdits par la loi.



Article L.541-2 du code
de l'environnement.

RANDONNEE – idée balade

Connaissez-vous les belles balades à faire sur notre commune.

« En suivant la noce »

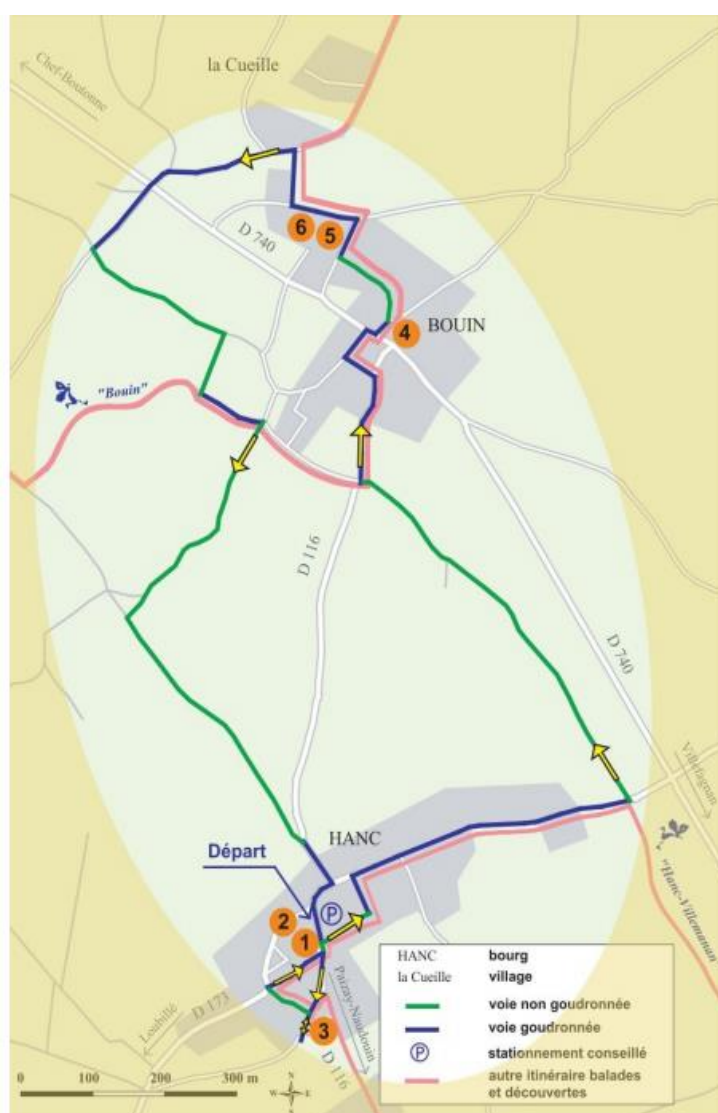
« Voici deux villages, Hanc et Bouin, relié par ce circuit : les deux vous surprendront pour l'omniprésence de la pierre calcaire dans la construction des maisons, granges, et murets. Cette pierre singularise ces villages et participe à leur charme.»

Type d'itinéraire : pédestre

Distance : 5,5 km

Balisage : bleu

Locomotion : facile



<https://decouvertes.paysmellois.org/a-voir-a-faire/les-randos/randonnees-pays-mellois/4321:en-suivant-la-noce-hanc>

SMABACAB

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS AUME-COUTURE, AUGE ET BIEF

Les actions du SMABACAB

Depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat déploie ses actions en intégrant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Pour réaliser cette compétence le Syndicat procède à des aménagements de la rivière à la fois favorable à la quantité et la qualité de l'eau ainsi qu'aux écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques.

Restauration morphologique du lit

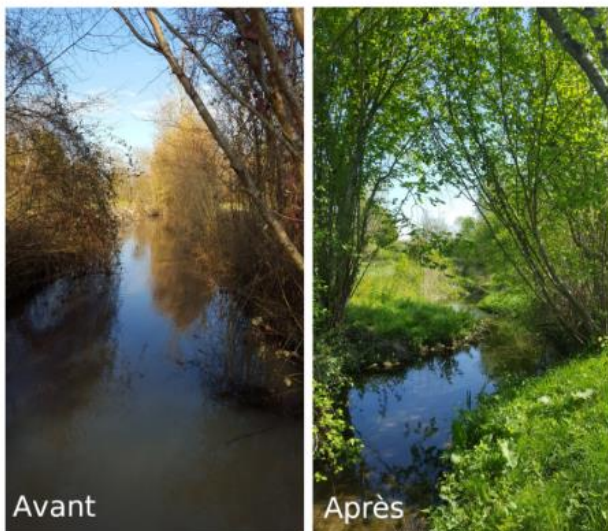
- Recréer des méandres (courbes) utiles pour les écosystèmes, agrandir le linéaire parcouru par l'eau en vue d'atténuer les crues.
- Protection et re-talutages des berges pour limiter l'érosion.
- Recharger le lit en substrat (gravier, terre, pierres, blocs...) pour recréer un fond diversifié, favorable à la vie aquatique et limiter l'abaissement de la nappe alluviale.

Préservation, restauration et gestion des zones humides

- Favoriser une gestion des zones humides pour l'expansion des eaux de crues, filtrer les nutriments provenant des cultures avant leur arrivée dans le cours d'eau et permettre une diversité de faune et de flore.
- Restaurer les zones humides pour leur rendre leurs fonctionnalités.
- Animation foncière sur le territoire du SMABACAB

Restauration et gestion de la ripisylve et des bocages

- Maintien d'une diversité de luminosité sur le cours d'eau (alternance ombre/lumière)
- Plantations d'arbres et arbustes pour restaurer la ripisylve (la **ripisylve** décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau) et les haies sur les bassins versants



<https://www.smabacab.fr/nos-actions/>



Commission SOLIDARITE

Le coin des enfants

⇒ [ACTION PASS'SPORT LOISIRS](#)



Pass'sport Loisirs permet de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive et à un abonnement Ecole des Loisirs par enfant.

Montant de l'aide accordée par enfant (dans la limite de la dépense réelle) :

La Commune de **Valde-laume a décidé d'apporter une aide de 60 €** pour une activité + une aide complémentaire pour un abonnement à l'Ecole des loisirs.

Clubs concernés :

Cirque et théâtre (Le clown à crête), Danse moderne (Foyer Culturel de Chef-Boutonne), Équitation (Écuries du Breuil), Football (écoles de foot FC Boutonnais ou Fontenille), Judo (Foyer Culturel), Tennis (Tennis Club Chef-Boutonne), Tennis de table (TTCB), UNSS (Collège François Truffaut), Pêche étang de Javarzay (carte enfant jusqu'à 16 ans), Pêche en rivière (carte personne mineure), Djembé (Foyer culturel).

+

Ecole des Loisirs : abonnement contracté par l'intermédiaire de l'établissement scolaire.

Conditions

- enfant scolarisé de la maternelle à la 3ème (inclus)
- résider dans la commune

Documents à fournir

- le livret de famille

Mise en œuvre :

S'adresser à la mairie de son domicile ; Un coupon au nom de l'enfant est rempli (2 coupons s'il souhaite prendre aussi un abonnement livres), coupons qui seront remis par la famille au club ou à l'école pour déduction.

⇒ [Carte CINEMA Chef-Boutonne : Entrées gratuites.](#)

Age des enfants concernés par l'action : enfants de 0 à 16 ans inclus

De plus, pour les 0 à 10 ans, une carte sera délivrée à un parent qui accompagne l'enfant.

Période concernée : début juillet 2021 à fin juin 2022 en fonction des directives nationales liées à la crise sanitaire actuelle

Pour 4 entrées par enfant (facturées au CCAS 2,50 € l'unité)

Conditions : les mêmes que pour le pass'sport

Documents à fournir

- le livret de famille
- 1 photo

Mise en œuvre :

S'adresser à la mairie de son domicile ; Une carte sera établie au nom de l'enfant avec sa photo.



Reprise prochainement du Mobilibus



Après une longue interruption du Service Mobilibus, nous sommes impatients de vous retrouver à partir du samedi 18 septembre 2021.

Vous pourrez ainsi profiter du marché de Chef-Boutonne pendant environ 1 h 30.

La navette va desservir plusieurs communes ou lieux-dits à savoir La Bataille, Loubigné, La Pérouze, Loubillé, Villemain, Narcay, Potonnier, Ardilleux, Hanc, Villemanan, le Breuil-Coiffaud..

Les arrivées et départs auront lieu depuis la Place Cail à Chef-Boutonne.

Horaires de passages sur notre commune :

| | |
|-------------------|---------|
| Ardilleux : | 9 h 54 |
| Hanc : | 10 h 00 |
| Villemanan : | 10 h 05 |
| Breuil-Coiffaud : | 10 h 14 |

Arrivée à Chef-Boutonne à 10 h 25

Le retour en fin de marché est prévu à 12 h 30

Le ticket coûte 1 euros par trajet.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, contactez Emmanuelle Barronnet au CCAS de Chef-Boutonne au 05-49-29-80-04 ou la mairie de Valdelaume au 05-49-29-83-63

<https://www.chef-boutonne.fr/actualites-12028/1812-reprise-prochainement-du-mobilibus.html>



ECOLE à Pioussay



La rentrée des classes s'est faite le jeudi 2 septembre. Cette année au total 45 enfants sont présents. 26 enfants dans la classe « des petits » avec Mme Paillaud et 19 dans la classe « des grands » avec Mme Auger.

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les enfants de Valde-laume !



VIE ASSOCIATIVE

❖ Comité des Fêtes d'Ardilleux

Le dimanche 19 septembre aura lieu un vide grenier, un marché aux plantes et un marché gourmand à Ardilleux.



❖ News des Ecuries du Breuil

Les Ecuries du Breuil - Championnats Régionaux : 2 médailles d'argent !

Fidèles à leur habitude, les Ecuries du Breuil ont participé aux Championnats Nouvelle Aquitaine de saut d'obstacles et ne sont pas revenues bredouilles !

Grâce à 4 parcours sans pénalités dès le 1er jour, les 4 coéquipières (Eloa GUILLAUD, Rachel BINSON, Serenza SILLON et Maélyls HEROUET) se sont attribuées la médaille d'argent par équipe.

Deux autres parcours également parfaits le lendemain, ont permis à Eloa GUILLAUD de ramener l'argent en individuel !

L'une des particularités des Ecuries du Breuil est de passer de la compétition aux balades, centres aérés, sorties nocturnes, camp poney...s'il y avait moins de créneaux réservés par les collectivités pour les enfants cette année, les touristes et résidents secondaires ont été nombreux : français, bien sûr, mais aussi belges et hollandais. Beaucoup d'enfants en vacances chez leurs grands-parents en quête d'activités.

SEPTEMBRE : moment des essais et des inscriptions !

Le 5 septembre a eu lieu les portes ouvertes avec démonstrations et baptêmes à poney.





Samedi 30 Octobre 2021 Repas à emporter

Organisé par l'ACCA d'ARDILLEUX



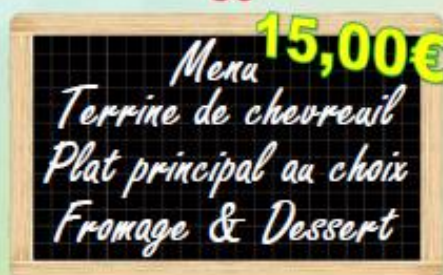
1. Je pré-réserve par téléphone

- Pineaux Gérard 06.75.32.81.37 ou 05.49.29.71.79
- Bacle Pierre 07.71.01.38.94 ou 05.49.29.77.88
- Pineaux Stéphane 06.63.54.48.89 ou 05.49.29.62.02

2. Je récupère ma commande

- Au stade d'Ardilleux - Salle "Laurent Cantet" le samedi 30 octobre entre 10h30 et 12h30
- Respect des règles sanitaires

OU



BON DE RESERVATION

Nom : Prénom :

N° téléphone : / / /

| Désignation | Quantité | Prix Unitaire | Total |
|--|---------------------|--------------------|-------|
| Choucroute | | 13,00€ la part | |
| Cassoulet de Porc | | 13,00€ la part | |
| Cassoulet de Canard | | 13,00€ la part | |
| Menu | | | |
| Terrine de chevreuil + Plat principal au choix + Fromage & Dessert | Choucroute | 15,00€ | |
| | Cassoulet de Porc | 15,00€ | |
| | Cassoulet de Canard | 15,00€ | |
| Bière Fischer (Alsace) | | 3,50€ la bouteille | |
| Vins "Sylvaner, Riesling" | | 7,00€ la bouteille | |
| Vins "Côteaux Bourguignons" | | 5,00€ la bouteille | |
| TOTAUX | | | |

Je récupère
au stade
d'Ardilleux

Livraison
à domicile

Adresse :

.....

.....

.....

RESERVATION AVANT LE Lundi 25 Octobre 2021

Ne pas jeter sur la voie publique

❖ Foyer Rural de Pioussay

Le Foyer Rural de Pioussay a organisé pour la deuxième fois une séance de cinéma en plein air « Une toile sous les Étoiles » le 13 juillet dernier.

Le film « une belle équipe » avec Kad Merad a été projeté sous le préau à cause du temps menaçant qui finalement a été très clément. L'histoire autour d'une équipe de foot féminine a fait revivre notre ancien stade l'espace d'une soirée. La soixantaine de participants étaient très heureux de se retrouver.

A noter : **l'assemblée générale du Foyer se déroulera le jeudi 30 septembre à 20h30 à la salle des fêtes de Pioussay.**

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.



❖ Comité des Loisirs du Breuil Coiffault

Bonjour à tous,

Nous espérons que vous allez tous bien.

Nous allons rester optimistes pour cette fin d'année, en espérant pouvoir faire notre Réveillon de la Saint Sylvestre au Breuil Coiffault !!!

La salle des Fêtes est déjà réservée !!! Il faut y croire !

En attendant, prenez soin de vous,

Les Membres du Comité des Loisirs du Breuil Coiffault

A toutes les associations : n'hésitez à nous envoyer vos articles dès que possible, sans attendre les dates de parution du bulletin municipal, par mail à : mairie-valde-laume@paysmellois.org

Partageons nos idées !

Forte de ses 62 communes et de ses 50000 habitants, notre communauté de communes Mellois en Poitou a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire. Il s'agit de dépasser l'horizon d'un mandat pour construire une vision commune du territoire dans lequel nous souhaitons vivre.

Ce projet nous permettra de nous projeter dans l'avenir et de construire des politiques publiques qui répondent aux défis d'aujourd'hui, mais aussi de demain en répondant aux questions suivantes :

- *Comment voulons-nous vivre et nous épanouir ici à l'horizon 2030 ?*
- *Sur quelles ressources pouvons-nous nous appuyer pour être attractif ?*
- *Quelles sont les valeurs que nous souhaitons faire vivre ?*

Du diagnostic, engagé fin 2019, émerge un atout fort : une ruralité riche de ressources humaines et naturelles diverses et complémentaires. Il s'agit donc maintenant d'identifier quelles seront nos priorités pour cultiver au mieux ces atouts et renforcer l'attractivité de Mellois en Poitou et le bien-être de ses habitants.

Cette réflexion, nous souhaitons la mener collectivement jusque début 2023, avec l'ensemble des élus, mais aussi avec nos partenaires, les forces vives du territoire et nos habitants.

Vous trouverez dans ce magazine un questionnaire et le calendrier des réunions publiques organisées jusqu'en décembre sur l'ensemble du territoire.

Alors, n'hésitez pas et partagez vos idées pour l'avenir de Mellois en Poitou !

Questionnaire détachable



Réponse avant le 15 décembre
Questionnaire également en ligne sur www.melloisenpoitou.fr

Rencontres participatives !



Mercredi 6 oct. à 20h :

Chizé, salle des fêtes

Lundi 11 oct. à 18h30 :

Loubillé, salle des fêtes

Mercredi 13 oct. à 20h :

Limalonges, salle de la Cendille

Mardi 19 oct. à 20h :

Chef-Boutonne, salle Raymond Quiard

Mardi 16 nov. à 20h :

Brioux-sur-Boutonne, la Boutonnaise

Lundi 22 nov. à 20h :

Aigondigné, salle Marcel Moreau (Thorigné)

Lundi 29 nov. à 20h :

La Chapelle-Pouilloux, salle des fêtes

Mercredi 1^{er} déc. à 20h :

Lezay, salle des fêtes

Mercredi 8 déc. à 20h :

Sevret, salle des sources

Mardi 14 déc. à 20h :

Saint-Romans-lès-Melle, salle des fêtes

Info : Une autre aide pour les activités sportives et culturelles par le département des Deux-Sèvres

Vous avez une question ? ☎ 05 49 04 76 20 ✉ passculturesport@deux-sevres.fr

INSCRIPTION CONNEXION



L'aide Pass Relance Culture Sport



Vous avez une question ? ☎ 05 49 04 76 20 ✉ passculturesport@deux-sevres.fr

INSCRIPTION CONNEXION



L'aide Pass Relance Culture Sport

UNE AIDE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

UNE AIDE FINANCIÈRE

pour les pratiques culturelles et sportives des jeunes Deux-Sévriens

Parmi les actions engagées dans le cadre de son plan de relance, le Département soutient - pour la 2^e année consécutive - les familles et la reprise des activités culturelles et sportives grâce à une aide financière baptisée "Pass relance culture sport 79".

Pour la saison 2021-2022, le Département a décidé d'élargir son soutien. Ainsi :

- Le dispositif sera accessible à tous les jeunes Deux-Sévriens, dès 3 ans
- Ils bénéficieront d'une aide de 30 €, dès la première activité
- Une aide de 30 € supplémentaire sera versée pour une 2nde inscription à une activité de toute nature (culturelle ou sportive)

Pour bénéficier de cette aide exceptionnelle, c'est simple et rapide : cliquez sur le bouton « Je dépose ma demande » et complétez les formulaires en ligne avant le 31 décembre 2021.

Besoin d'aide ? N'hésitez pas à nous appeler au 05 49 04 76 20 ou à nous écrire à passculturesport@deux-sevres.fr

Pour tout renseignement :

<https://www.passculturesport79.fr/> ou 05 49 04 76 20

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...

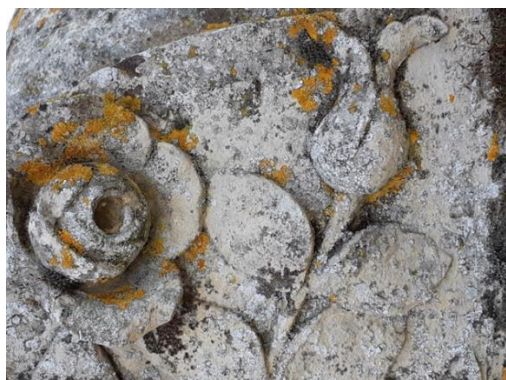


Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante : « MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE 1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.

Pas de gagnant du concours du bulletin n°7 puisque personne n'a trouvé ou est parti en vacances.

RESULTAT PHOTO MYSTERE BULLETIN N°7:



Il s'agit d'un détail de la tombe du Sous-Préfet Robert Béchade né à Ardilleux le 10 mai 1911. Robert Béchade, chef du service de la Préfecture de Niort fut durant la seconde guerre mondiale, responsable départemental du « Noyautage des Administrations Publiques » (NAP). Ce service de la Résistance, créé par Jean Moulin en septembre 1942 a permis d'infiltrer les administrations et de se procurer de vrais-faux papiers et de précieuses informations sur le gouvernement de Vichy et l'occupant. Arrêté à Niort le 5 mai 1944, Robert Béchade sera déporté au camp de Buchenwal et meurt d'épuisement le 7 mai 1945 au cours de l'évacuation du camp vers le territoire de Sudètes.

This is a detail of the grave of the Sub-Prefect Robert Béchade born in Ardilleux on May 10, 1911. Robert Béchade, head of the service of the Prefecture of Niort was during the Second World War, departmental head of the "Noyautage of Public Administrations" (NAP). This service of the Resistance, created by Jean Moulin in September 1942, made it possible to infiltrate the administrations and to obtain real-false papers and valuable information on the Vichy government and the occupier. Arrested in Niort on May 5, 1944, Robert Béchade will be deported to the Buchenwal camp and dies of exhaustion on May 7, 1945 during the evacuation of the camp to the territory of Sudetenland.

Source : Conservatoire de la résistance et de la déportation des Deux-Sèvres. MMK

Merci de votre participation !



Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise...etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Velouté châtaignes-potimarron

Avec son petit goût de châtaigne et sa finale sucrée, le potimarron constitue une excellente base classique pour préparer des recettes de veloutés au profil aussi bien rustique qu'exotique.

Niveau de difficulté **Facile**

Coût **Bon marché**

Temps de préparation 45 min

Temps de cuisson 40 min

Ingrédients

Pour la recette du velouté de châtaignes et potimarron :

1 kg environ Chair de potimarron

3 Échalotes

5 branches Thym

30 cl Lait

Huile d'olive

Noix de muscade

Sel

Poivre 5 baies

100 g Châtaigne cuite

1 Citron non traité

1 poignée Graine de sésame

25 g Beurre

Coriandre



Réalisation

1 Commencez cette recette de velouté en lavant le potimarron sous l'eau sans l'éplucher. Coupez-le en deux, ôtez-en la queue et les pépins avant de le détailler en gros morceaux.

2 Épluchez les échalotes, puis émincez-les. Faites-les suer quelques minutes dans une cocotte avec un trait d'huile d'olive. Ajoutez les morceaux de potimarron, montez à feu vif et faites-les dorer 5 min. Ajoutez ensuite le thym, le lait et 50 cl d'eau, portez à ébullition puis baissez le feu et laissez cuire 15 à 20 min à petits bouillons.

3 Otez la cocotte du feu et mixez le velouté. Râpez un peu de noix de muscade selon votre goût et rectifiez l'assaisonnement si besoin. Réservez.

4 Récupérez les zestes du citron. Faites griller les graines de sésame à sec quelques minutes dans une poêle anti-adhésive.

5 Faites rôtir les châtaignes dans du beurre. Emiettez-les puis incorporez-les dans le velouté. Réchauffez le tout et mixez une nouvelle fois. Servez le velouté parsemé de graines de sésame, de zestes de citron, et arrosez d'un filet d'huile d'olive.

Suggestion : Remplacez l'eau par du bouillon de légumes ou de boeuf et testez d'autres laits (coco, soja, amande, etc.) selon l'envie.

<https://www.regal.fr/recettes/entrees/veloute-chataignes-potimarron-15026>

Que notre campagne est belle ... photos nature Valdelaume



*Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique*